



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville dédommage la Société vaudoise des pêcheurs en rivière

Nyon, le 9 novembre 2021

La Ville de Nyon et la Société vaudoise des pêcheurs en rivière (SVPR) se sont entendues pour régler à l'amiable les suites de l'incident ayant eu lieu au sein de la STEP le 29 novembre 2018, ayant entraîné une mortalité piscicole. L'entier du dommage a été remboursé par la Ville de Nyon, qui regrette la perte subie par la SVPR et a pris toutes les mesures nécessaires.

Le 29 novembre 2018, une mortalité piscicole était constatée dans la pisciculture de la SVPR, suite à un déversement exceptionnel, dans la rivière de l'Asse, d'eaux traitées provenant d'un exutoire de la STEP.

Après discussion entre la Ville de Nyon et la SVPR, un accord a été trouvé à la satisfaction des deux parties. La Ville de Nyon s'est ainsi acquittée de l'entier du montant nécessaire au rachat des poissons et à la reconstitution du cheptel de géniteurs par la SVPR, ainsi que de divers frais, notamment de nettoyage.

La Ville de Nyon regrette la perte subie par la SVPR. Elle a fait effectuer un audit de ses installations par une société spécialisée et pris toutes les mesures nécessaires au sein de la STEP pour éviter qu'une telle situation ne se produise à l'avenir.

Informations complémentaires

Ville de Nyon : Mme Roxane Faraut, Municipale en charge des infrastructures, 078 699 58 60
SVPR : M. Guy-Charles Monney, Président de la SVPR, 079 212 64 64